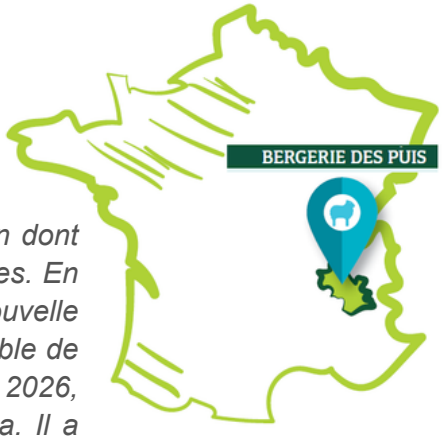
Réseau PÂTUR'AJUSTE

RETOUR D'EXPÉRIENCE DU RÉSEAU PÂTUR'AJUSTE, POUR S'INSPIRER ET EXPÉRIMENTER CHEZ SOI

DES PELOUSES SÈCHES AU CŒUR DE LA CHAÎNE DE PÂTURAGE : RÉUSSIR LA MISE À L'HERBE DES BREBIS ET CONTENIR LES LIGNEUX



VALORISER PAR LE PÂTURAGE LES PELOUSES SÈCHES EN ISÈRE

Rémy Bolliet valorise avec son troupeau de brebis allaitantes 40 ha à Venon dont 70 % sont des pelouses sèches à ciel ouvert, en sous-bois ou embroussaillées. En 2025, il reprend la ferme familiale et entreprend la construction d'une nouvelle bergerie : un changement d'organisation qui l'amène à requestionner l'ensemble de ses pratiques et, en particulier, à repenser sa chaîne de pâturage. En 2025 et 2026, un suivi a été réalisé avec l'éleveur, l'ADDEAR38, le CEN Isère et Gentiana. Il a permis de mieux comprendre les liens entre prélèvements des animaux et dynamiques de la végétation, et de modifier la chaîne de pâturage. Les apprentissages et questions restantes ont fait l'objet d'une journée collective avec les éleveurs du territoire.



LA BERGERIE DES PUIS en 2026

Rémy Bolliet

- 1 UTH + aide familiale. Ovin viande depuis 20 ans + quelques légumes. Bio.
- **Commune** : Venon, Isère. Altitude 400 à 900m
- **Surface** : 40 ha dont 70% en PS et 90 % en coteaux. Très morcelé, diversité d'exposition/sol. 10 ha fauchés, permet l'autosuffisance (25T)
- **Troupeau** : 60 brebis allaitantes race mixte (pré-alpe, thônes et marthod,…) issues de nombreux croisements + béliers + 3 ânes+ 5 chèvres. Objectif de passer à 120 mères
- **Production et commercialisation** : vente directe en colis d'agneaux de 5 à 12 mois : 50 agneaux de boucherie, objectif de 100. + oignons, patates

Les pelouses sèches sont des milieux fragiles à la croisée de multiples enjeux : biodiversité et continuités écologiques, enjeux agro-pastoraux (maintien et reconquête de foncier agricole et pastoral) car elles sont utilisées le plus souvent comme pâtures, parfois comme prairies de fauche. Leur utilisation par le pâturage peut être contraignante en raison de la faible productivité en matière sèche et/ou de l'étroitesse de fenêtre de temps propice pour les faire pâturer. D'autres enjeux peuvent également y être associés : cynégétiques, paysagers et touristiques, ou encore pour la défense contre les incendies.



Pelouse sèche, juin 2026. A Guedou

Fonctionnement de la ferme

Rémy a travaillé avec son père puis repris la ferme en 2025.

Mi décembre environ à mi-mars : Le troupeau est séparé entre les mères gestantes d'un côté et les agnelles + chèvres de l'autre à l'entrée en bergerie avec accès ponctuel à l'extérieur (parcelles à la journée). Les mises-bas ont lieu à ce moment-là.

Printemps : Ensuite, l'alimentation repose sur le pâturage.Le parcours du lot principal se fait avec une logique d'éloignement progressif de la bergerie au printemps, pendant que le lot d'agnelles et chèvres pâture un secteur plus bas.

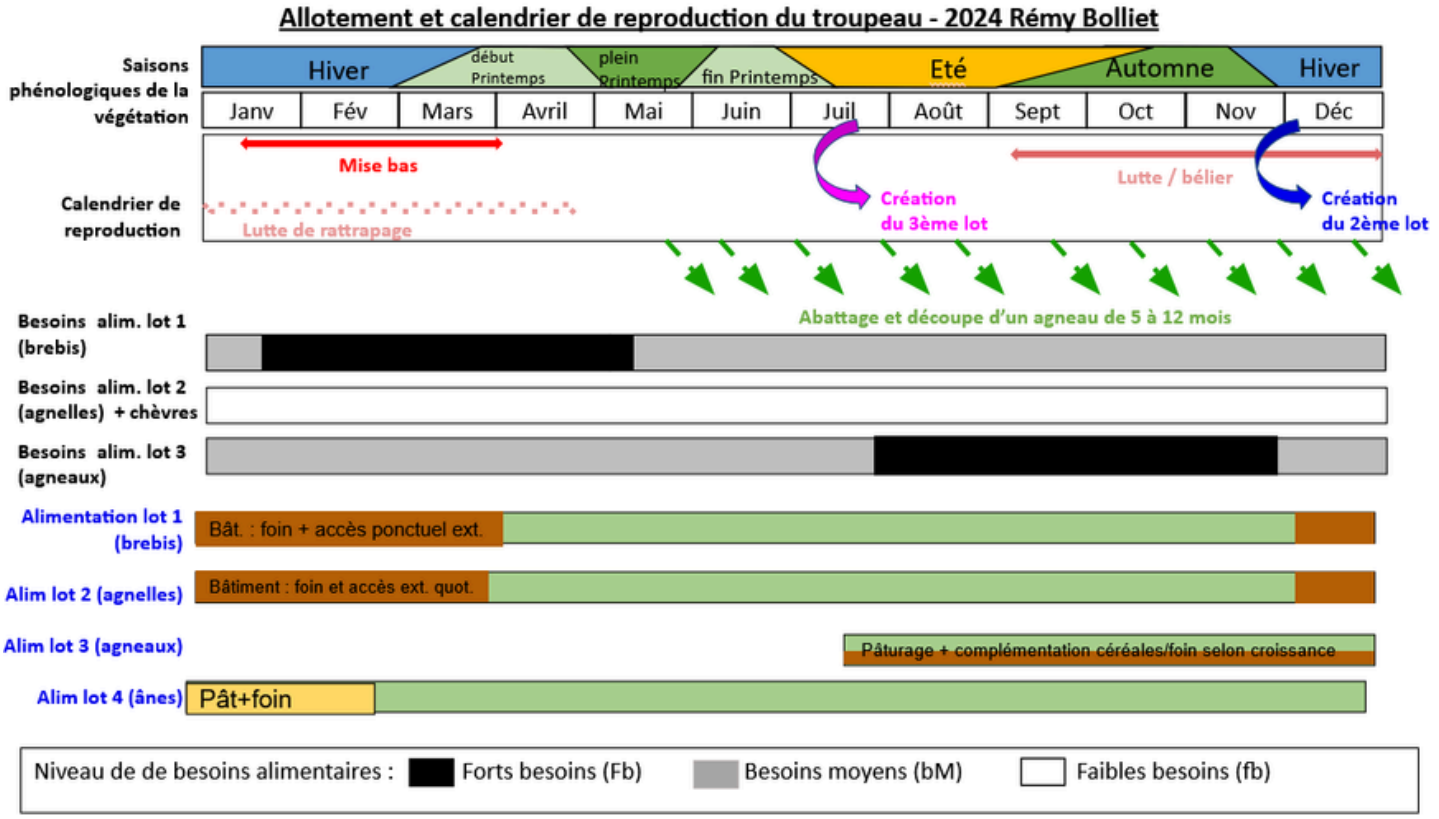
Eté : En début d'été, les agneaux sont sevrés et forment un lot à part, avec leurs propres prairies et sont complémentés en foin et orge. Les antenaises rejoignent les mères et le gros du troupeau pâture des zones plus en hauteur ou en sous-bois

Automne : retour sur la zone autour de la bergerie.

Selon leur période de naissance et leur vitesse d'engraissement, les agneaux sont vendus entre mai et décembre après une fin d'engraissement en bergerie.

Les principaux critères et contraintes de pilotage sont :

- l'**état des brebis à la mise bas**, l'alimentation est donc suivie de près en bergerie le dernier mois pour minimiser les risques de maladies post mise bas, et favoriser le démarrage des agneaux
- **la prévention de l'infestation parasitaire** : ne pas rester plus de 5 jours dans le même parc lors des périodes à risque parasitaire, pas plus de 7-10 jours le reste du temps ; ne pas passer plus d'une fois au printemps et une fois à l'automne avec les brebis sur la même parcelle, ce qui est possible pour l'instant car il y a peu d'animaux par rapport à la surface. Rémy voudrait tester l'alternance ânes (qui sont des « aspirateurs à strongles ») et brebis au pâturage, mais les changements de parcelles sont trop chronophages pour le faire sur chacune.



Déclencheurs de l'expérience

- Rémy a repris la ferme juste après l'épidémie de FCO qui a fait beaucoup de dégâts dans le troupeau. Il a donc entrepris d'augmenter le nombre de mères, pour accroître le chiffre d'affaire et rendre la ferme à nouveau rentable.
- Une autre orientation importante est d'adapter son organisation pour un équilibre avec la vie personnelle en optimisant le temps de travail (faire le moins de lots possible par exemple).
- Enfin la construction d'une nouvelle bergerie pour le lot principal l'amène à réviser complémentent son circuit de pâturage.

Dans ce moment de changement des pratiques, Rémy s'est donc engagé dans une démarche d'expérimentation et d'observation et il a envie de comprendre les conséquences de ses pratiques sur l'évolution de la végétation, de mieux valoriser et optimiser la ressource pastorale dans l'optique d'une augmentation du troupeau sur la même SAU. Tout en préservant ou améliorant la diversité végétale de ces milieux particulièrement variés que sont les pelouses sèches, et ainsi leur biodiversité.

Objectifs de l'expérience :

Prendre du recul sur l'effet des pratiques sur la végétation et les animaux, pour programmer au mieux une nouvelle chaîne de pâturage dans le cadre de l'augmentation de l'effectif du troupeau, sans trop augmenter le temps de travail.

Place des 2 zones étudiées dans le système pastoral :

SECTEUR 1 : Le « coteau de René », une pelouse sèche ouverte de 2,5 proche de la nouvelle bergerie qui occupe une place importante dans l'alimentation du troupeau (cf image aérienne p.5). La zone plane en hauteur est fauchée, les prairies de fauche facilement accessibles étant rares sur la ferme. En 2024, la zone en coteau de 2ha servait aux agnelles pour des sorties ponctuelles l'hiver et à partir de 2026 elle doit permettre la transition alimentaire en début de printemps à la mise à l'herbe, lorsque les besoins alimentaires sont jugés importants en début de lactation.

SECTEUR 2 : « Les rivoires », îlot en forte pente, est composé principalement de prairies sèches en clairières dans des chênaies blanches. Pour les brebis, ce sont des parcelles utiles à la fois l'été car à l'ombre avec de la ressource herbacée en sous-bois, et l'hiver à la journée car orientées sud et les brebis y consomment des glands. Elles sert aussi de parc aux ânes. Cependant cette utilisation n'empêche pas la **fermeture progressive** par les jeunes chênes, et les ronces sont dynamiques à certains endroits.

Pourquoi sélectionner ces parcelles ? Au départ il s'inquiète de la présence majoritaire du brachypode des bois sur certaines zones de la parcelle accolant à la bergerie (coteau de René), et des refus laissés par le troupeau, il voudrait augmenter la biodiversité et favoriser d'autres plantes ayant un meilleur apport nutritionnel. Sur « les Rivoires » il voudrait s'appuyer sur le pâturage pour avoir moins recours au broyage qu'il fait actuellement tous les deux ans.

Activités mises en œuvre

Caractérisation des végétations

Le suivi botanique croisé aux connaissances de l'éleveur vise à observer la dynamique des ensembles de végétations, leur renouvellement et l'impact du prélèvement par le pâturage selon les saisons.

La parcelle 1, « coteau de René » en avril 2025, présente une mosaïque de divers faciès de pelouses sèches :

- un haut de parcelle, fauchée et avec des apports de fumier, où la flore est peu typique des pelouses sèches,beaucoup de renoncules s'y développent ce qui pourrait être dû à l'enrichissement du sol par le fumier ;
- sur les parties plus raides et pâturées, une pelouse mi-sèche plus typique, à dominante de brome érigé et avec de nombreuses orchidées ;
- des zones de graminées diversifiées et des zones à dominante de brachypode rupestre dans le parc 2 ;
- une zone riche en sainfoin, espèce que Rémy veut favoriser pour avoir du foin de qualité, zone un peu moins dense en graminées
- on observe des secteurs écorchés en pente, avec présence de plantain et renoncules, quelques graminées annuelles mais pas de graminées vivaces, cela indique une pelouse en dynamique de cicatrisation, qui a potentiellement été sur-pâturée par le passé, ou pâturée précocement ;
- sur le bas de parcelle plus plat au sol plus profond la formation végétale est plus dense, quelques espèces qui indiquent une humidité temporaire sont visibles, ainsi que des rejets de ligneux issus de précédents broyages (prunellier, cornouiller, ronce)

La parcelle 2, « Les Rivoires » est plus homogène, caractérisé par sa position de clairière dans une zone de boisement. Ce secteur plus isolé et éloigné de la bergerie est soumis à une forte pression de recolonisation ligneuse par la forêt présente autour. Il est divisé en deux entités (haute et basse) par un chemin rural. Il a pendant longtemps été « les parcelles des ânes », avec une gestion des ligneux par le feu (pratique des grands parents). La partie la plus basse n'est pâturée par des brebis que depuis 2025. On y observe des zones peu utilisées embroussaillées et où le brachypode est bien développé en sous-bois peu dense. Sur la partie haute, le brome domine et il y a peu de brachypode, car très exposée et le sol y est moins épais, visible en fin d'été. On y retrouve aussi des orchidées et autres plantes à bulbes. Les petits chênes (5-10 ans) recouvrent de plus en plus de surface sur les deux clairières les plus hautes. Leurs feuilles sont peu consommées. Le passage du troupeau entre les chênes est encore possible mais la dynamique va vers une fermeture. On observe quelques jeunes pousses (1-2 ans), mais assez peu ce qui peut supposer une bonne consommation des glands ou de l'herbe autour des chênes et donc des feuilles des jeunes individus en même temps. Le broyage des ronces les fait repartir vite et créer de nouvelles tiges.

Définition d'objectifs à la parcelle

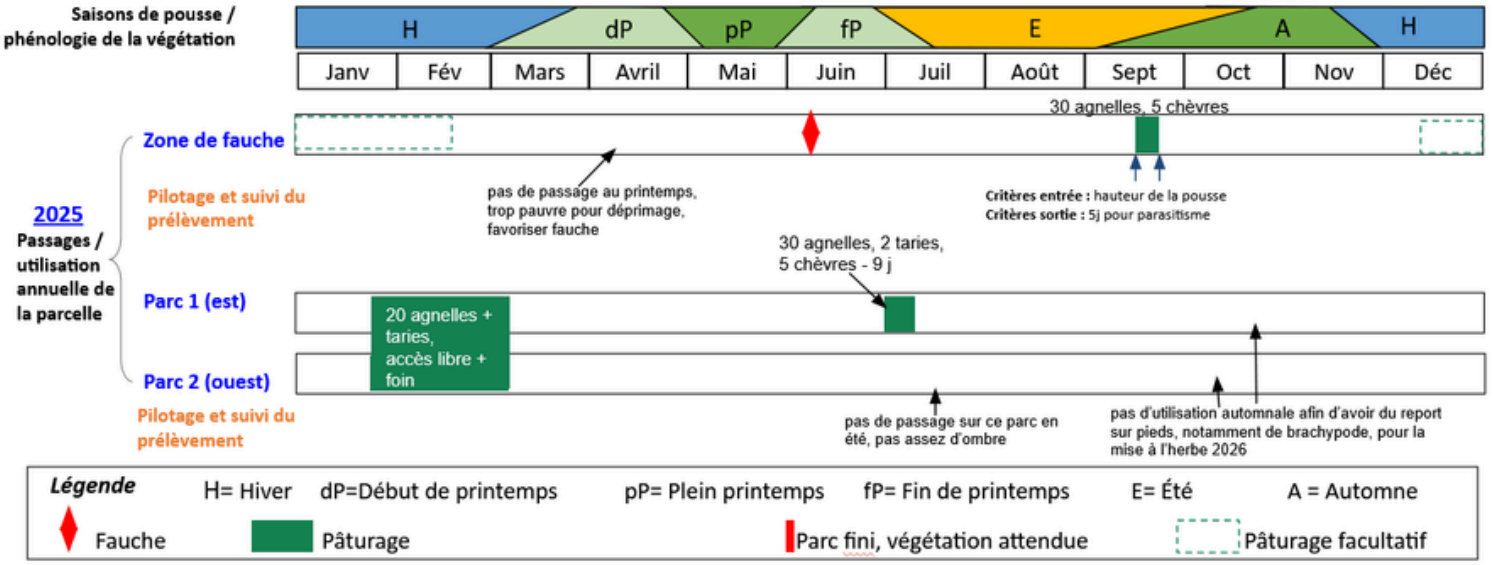
Sur les deux pelouses sèches, préserver une ressource pastorale herbacée diversifiée sur le long terme, et sur celle « les rivoires » contenir la dynamique des ligneux sur les zones de clairières.

Objectifs 2026	Coteau de René – Secteur 1	Les Rivoires – secteur 2
Sur les pratiques		Limiter le broyage à terme
Sur les animaux	Assurer la mise à l'herbe des brebis (pâturage en journée, bergerie la nuit)	Avoir de la ressource pour l'hiver avant la mise bas (glands + orientée sud) OU pour l'été (ombre, arbres) Faire pâturer les ânes sur la parcelle basse
Sur la végétation	• Avoir un foin de bonne qualité en début d'été sur la partie haute • Préserver le report sur pied de brachypode l'hiver (pousse d'automne) pour la mise à l'herbe de début de printemps (jouer sur l'équilibre fibre de l'herbe mature/azote de l'herbe jeune) • Faire régresser les ligneux et le pailleux en milieu de parcelle sur sol plus profond • Augmenter la diversité herbacée et la proportion de sainfoin sur certaines zones	• Maintenir l'état des chênes post-broyage en haut de parcelle en faisant consommer les jeunes pousses • Faire régresser les petits chênes à l'ouest pour permettre le passage des animaux • Maintenir la ressource ligneuse et feuilles sur les arbres en bas (frêne, etc) et les glands sur les grands chênes dans les bois peu denses • Faire régresser les ronces et autres ligneux dans la clairière du bas

Pratiques mises en œuvre et observations réalisées

Depuis 2026 Rémy a intégré un déprimage rapide de chaque parcelle de fauche en avril, pour favoriser la qualité du foin et décaler la fauche.

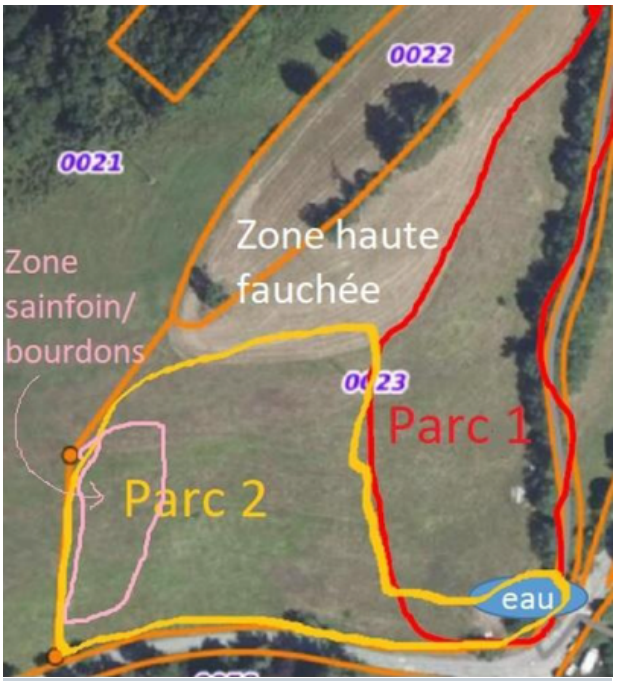
Secteur 1 : « coteau de René »



Représentation du mode d'utilisation parcelle coteau de René (2,5ha) en 2025

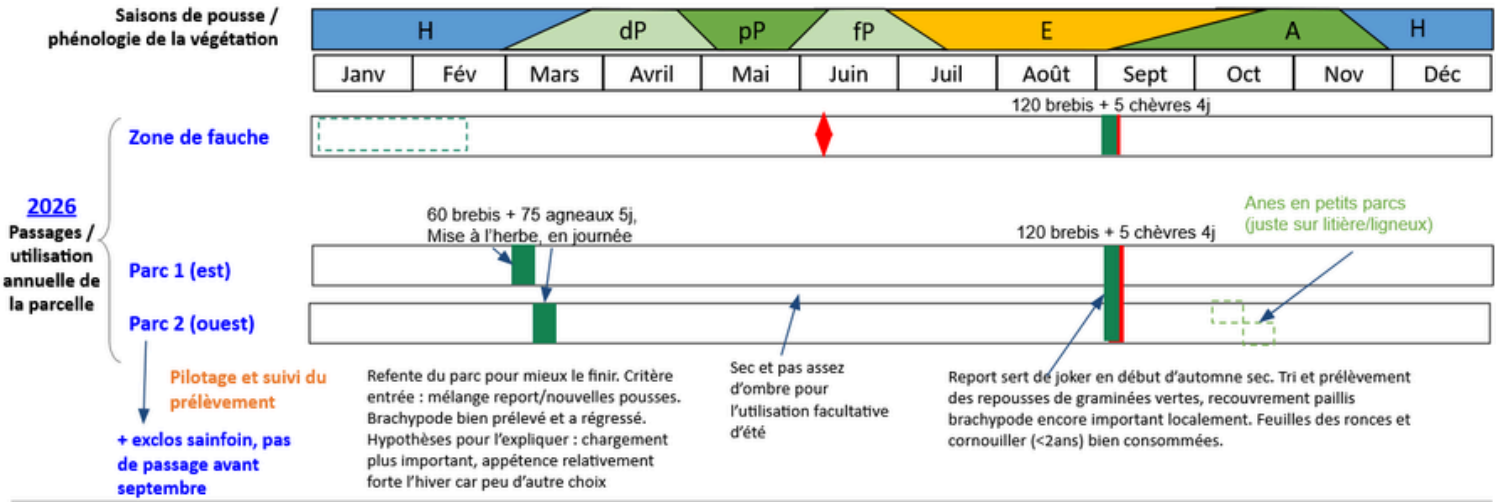
Même si l'un des objectifs de Rémy au début de l'accompagnement était de faire régresser le brachypode, ce dernier en report sur pied est bien utile pour l'hiver ou la mise à l'herbe, le mélange pailleux/vert facilite la transition alimentaire. En 2026, l'objectif principal est d'en garder pour la mise à l'herbe, même si Rémy a envie de le faire régresser un peu au profit de plus de diversité florale. Pour ce faire, il n'y a pas eu de passage à l'automne 2025 afin d'avoir du report sur pieds, notamment de brachypode, en mars 2026 pour la mise à l'herbe. Le pâturage des regains d'automne n'a eu lieu que sur la partie fauchée en juin, qui ne sert pas à la mise à l'herbe.

En 2026 une partie de la parcelle riche en sainfoin mise en défens, pour contribuer à son développement et celui des herbacées à floraison tardive (brachypodes, fétuques, barbon, etc.) qui seraient mises à mal par un pâturage tôt dans la saison. Rémy laisse la végétation faire un cycle complet (floraison pour les pollinisateurs, graines pour renouvellement, …).



Découpage des zones de la parcelle 1, coteau de René

En raison des canicules et de la sécheresse de l'été 2026, Rémy a modifié l'usage de la parcelle. Elle a servi de joker tout début septembre. En effet la végétation herbacée est bien repartie avec la première petite pluie, malgré la sécheresse de l'été, la pelouse sèche semble plus résistance que d'autres végétations. Cependant Rémy se demande si un pâturage en début d'automne est trop tardif et risque de compromettre la repousse d'automne (du brachypode et autres herbacées à croissance lente mais à forte capacité de report sur pied) qui devait permettre la mise à l'herbe 2027. Cela sera à surveiller l'année prochaine, et dépendra des conditions de la suite de l'automne sur la repousse.

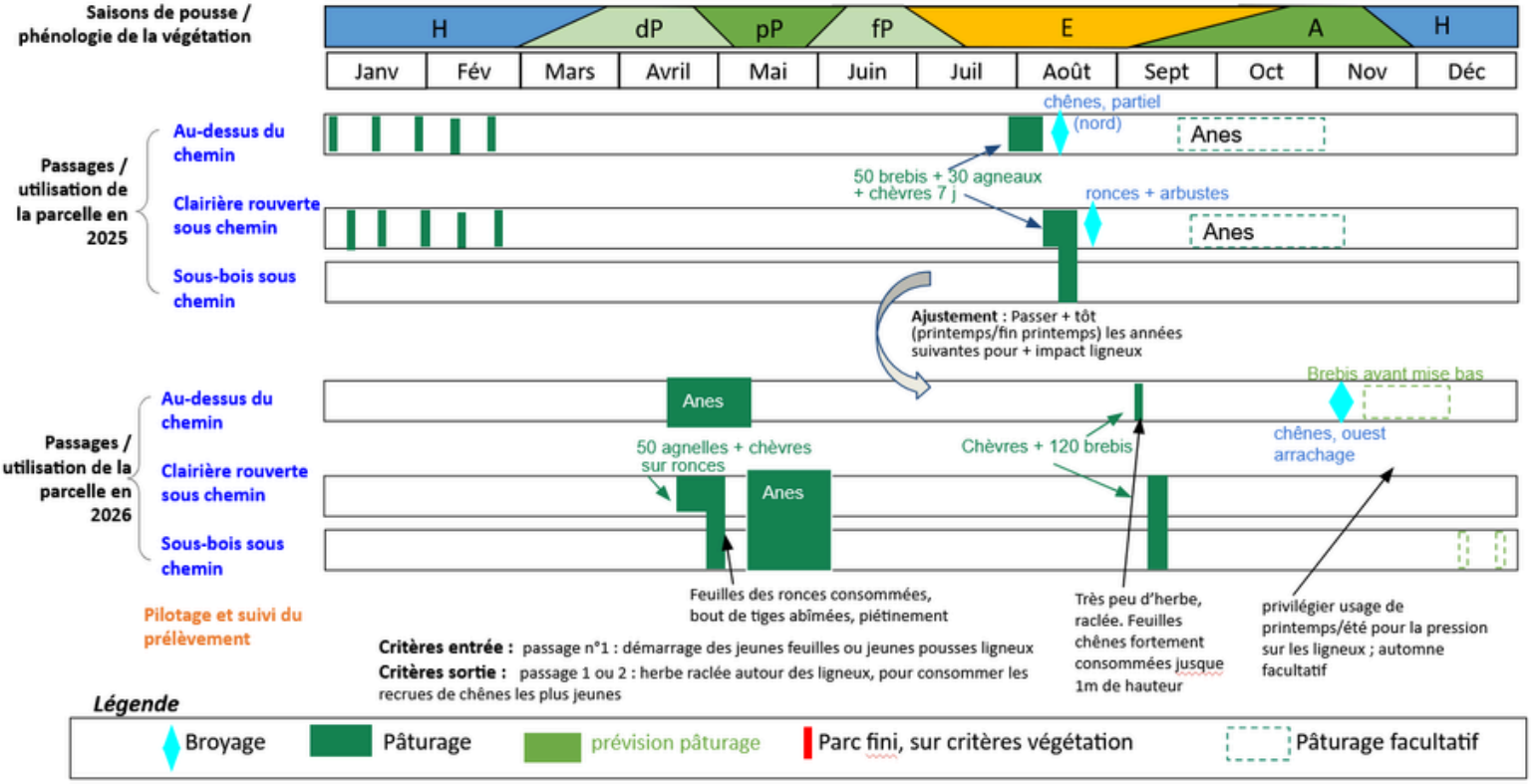


Représentation du mode d'utilisation parcelle coteau de René (2,5ha) en 2026

Rémy observe que la plupart des brebis préfèrent rester sur les parties de parcelles avec moins de litière. Pour à la fois faire racler ce paillis de brachypode accumulé sur plusieurs années, limiter la croissance des ronces et cornouiller et éviter la pousse de nouveaux individus, un des leviers était d'y parquer les ânes au printemps lors de la phase d'élongation des ligneux pendant laquelle ils sont les plus vulnérables car leurs réserves sont basses. Cela n'a pas été possible cette année, mais le passage en début d'automne avec un fort chargement a permis une bonne consommation des feuilles qui limite le marcottage des ronces. Un passage des ânes sur un parc de petite surface a été effectué à partir de début octobre dans le même but. Si le paillis est toujours un problème au printemps 2027, une fauche est aussi envisageable.

Secteur 2 : « Les Rivoires »

Un broyage est effectuéen 2024 sur des chênes en haut de parcelle, en 2025 sur de jeunes ligneux et ronces pour rouvrir un secteur en lisière de forêt.
En 2025 des chèvres ont été achetées, notamment pour consommer les ligneux et inciter aussi les brebis à apprendre à les consommer.



Rémy a dû prioriser les passages de printemps, les plus impactants, selon l'observation de la dynamique des ligneux. En 2026, l'accent a été mis au printemps sur la clairière la plus basse pour contenir les ronces plutôt que sur les jeunes chênes sur celle du haut.
Les ânes ont tout de même consommé celles du haut au printemps, puis un broyage d'une partie des chênes a été fait fin septembre en attendant un arrachage des individus un peu plus âgés.

Résultats de l'expérience :

Coteau de René (secteur 1) : La transition alimentaire de la mise à l'herbe s'est bien passée, avec un bon mélange vert/fibre. Rémy observe un bon état général des brebis en sortie. Le brachypode est une ressource qui se prête bien à la mise à l'herbe au moment où il est composé de report sur pied de l'automne précédent plus fibreux mais toujours appétant et nutritif, et de quelques jeunes pousses. La refente des parcs ou l'augmentation du nombre d'animaux sur la surface a eu tendance à favoriser un prélèvement plus homogène de la ressource. Enfin grâce à la capacité de report sur pied de la végétation l'été, la parcelle coteau de René peut servir de joker 5 jours pour tout le troupeau les étés secs.

Les Rivoires (secteur 2) : En septembre 2026 en période de sécheresse avec peu de ressource herbacées, Rémy constate que les chèvres mais aussi les brebis consomment les feuilles des chênes en dessous d'1m de haut, alors que les années précédentes quelle que soit la période et même en les parquant dessus au printemps les jeunes repousses post-broyage et les feuilles des chênes de quelques années n'étaient pas touchées ! Une hypothèse pouvant expliquer ce prélèvement nouveau est que l'herbe disponible étant peu présente et sèche (fibreuse), elles vont donc chercher de l'azote ou du sucre dans les feuilles de chênes. La consommation des feuilles à cette période limite l'expansion des chênes (moins de nouveaux plants, moins de croissance), mais l'arrachage sera nécessaire sur les plus grands. Les vieux chênes sont toutefois gardés pour assurer l'ombrage et avoir des glands à consommer en automne/hiver.

Les ronces ont peu ou pas progressé grâce aux deux passages. Les feuilles des ronces et autres jeunes ligneux (< 2 ans) ont bien été prélevées en avril et en septembre. En avril, cela impacte fortement leur dynamique dans la période où elles utilisent leurs réserves pour croître et se reproduire rapidement par marcottage. En septembre ce n'est pas le moment le plus impactant, cela va moins faire régresser les pieds déjà en place qu'un prélèvement de printemps, mais va limiter le marcottage en abîmant le bout des branches et en limitant la photosynthèse puisqu'il n'y a quasiment plus de feuilles. Ces deux passages permettent de contenir les ronces comme l'éleveur le voulait et vont probablement limiter le nombre de broyage, ce dernier ayant d'ailleurs tendance à stimuler la repousse.

OBSERVATION DE L'ELEVEUR

L'augmentation du cheptel à clairement eu un impact sur le déroulé de l'expérience, la bonne pression de pâturage au bon moment m'a permis de contenir la fermeture du milieu et devrait même permettre la régression des ligneux à l'avenir ! Quant à la présence de brachypode, si elle pouvait être source d'inquiétude au début de l'expérience, je la considère maintenant comme un atout précieux en tant que ressources polyvalentes ! Transition alimentaire au printemps, stock sur pieds en période de sécheresse !

Zoom sur les questionnements et ajustements pour l'année suivante

- Surveiller la repousse d'automne et le report sur pied sur le « coteau de René » pour déterminer si un passage à ce stade peut ou non mettre en péril la ressource pour la mise à l'herbe suivante
- Observer l'effet du pâturage des ânes pour nettoyer les refus, le paillis. Se demander si ces refus ont besoin d'être fauchés, ou si ils ne posent plus problème au printemps suivant.
- Développer les pâturage en sous-bois



Ce retour d'expérience a été élaboré dans le cadre du « Programme d'actions en faveur des pelouses sèches des milieux agricoles, de plaine et moyenne montagne » EN PARTENARIAT AVEC :

ADDEAR 38 RÉSEAU DE L'AGRICULTURE PAYSANNE
Avenir Conservatoire d'espaces naturels Isère
Gentiana
Réseau PÂTUR'AJUSTE Le réseau technique pour la valorisation des végétations naturelles par l'élevage.
SCOPELA

Avec le soutien financier de :

isère LE DÉPARTEMENT www.isere.fr
GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

DES RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN : *https://www.paturajuste.fr/parlons-technique/bibliotheque*

* Les ressources ligneuses
* Faire évoluer la végétation par les pratiques
* Le report sur pied des végétations
* Savoir clarifier ses objectifs
* Concevoir sa stratégie de maîtrise de l'infestation parasitaire au pâturage

SI CE RETOUR D'EXPERIENCES VOUS INSPIRE : Faites nous part de vos remarques ou de vos pratiques mises en place chez vous : pratiquespaysannes@addear38.fr / anais.bavarot@cen-isere.org

Rédaction et photos : Laureline Geirnaert et Juliette Bellay (ADDEAR38), Anais Bavarot et Alix Guedou (CEN Isère), Frédéric Gourgues (Gentiana), Rémy Bolliet